



**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 6 SEPTEMBRE 2022, À 19H30,  
À LA SALLE DU CONSEIL**

**Sont présents les conseillers suivants :**

Mme Marie-Andrée Lapierre	Mme Nadia Vallières
Mme Francine Garneau	M. Luc Lachance
M. Denis Tanguay	Mme Lorie Gosselin Côté

Formant quorum sous la présidence de M. Stéphane Turgeon, maire.

Est aussi présente : Mme Joanie Bolduc Pelchat,  
Directrice générale/greffière-trésorière

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Stéphane Turgeon, maire, déclare la séance ouverte à 19h31.

**2. ORDRE DU JOUR**

**108-09-2022**

Il est proposé par Mme Nadia Vallières  
appuyé par Mme Lorie Gosselin Côté  
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Ordre du jour
- 3) Période de questions
- 4) Procès-verbal du 1 août 2022
- 5) Comptes et recettes août 2022
- 6) **Administration :**
  - 6.1 Nomination d'un représentant au conseil de l'OMH
  - 6.2 Soumissions abrasifs 2022
  - 6.3 Signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention
  - 6.4 Entente salariale 2023-2026
  - 6.5 Embauche surnuméraire saison 2022-2023
  - 6.6 Programme entretien préventif (PEP)
- 7) **Suivis dossiers :**
  - 7.1 Bilan soccer 2022
  - 7.2 Suivi des travaux agrandissement restaurant
  - 7.3 Suivi des travaux PRABAM
  - 7.4 Page publicitaire – La Voix du Sud
  - 7.5 Suivi Service incendie
  - 7.6 Suivi rencontre avec le MTQ — Vitesse 216
- 8) **Correspondances :**
  - 8.1 Municipalité de Saint-Philémon demande d'appui

8.2 Intention d'exercice militaire — Forces armées  
Canadiennes

**9) Varia :**

- 9.1 Stationnement pétanque
- 9.2 Suivi Fête du Travail
- 9.3 Pancartes électorales

**10) Levée de l'assemblée**

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**4. PROCÈS-VERBAL DU 1 AOÛT 2022**

**109-09-2022**

Il est proposé par M. Luc Lachance  
appuyé par Mme Marie-Andrée Lapierre  
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 août 2022, soit  
adopté tel que rédigé.

**5. COMPTES ET RECETTES AOÛT 2022**

**110-09-2022**

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

Que le rapport des dépenses au montant de 230 997.39 \$ et  
celui des recettes au montant de 244 110.55 \$ soient  
approuvés tels que présentés pour la période d'août 2022.

**6. ADMINISTRATION**

**6.1 Nomination d'un représentant au conseil de l'OMH**

**111-09-2022**

CONSIDÉRANT QUE le mandat du représentant de la  
municipalité au conseil de l'OMH est d'une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de Mme Ghyslaine Côté-  
Bélanger, représentante actuelle, est présentement terminé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit nommer un  
nouveau représentant pour siéger au conseil d'administration  
de l'OMH;

CONSIDÉRANT QUE Mme Ghyslaine Côté-Bélanger a démontré  
son intérêt à siéger à nouveau sur ce poste.

Il est proposé par M. Denis Tanguay  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

De nommer Mme Ghyslaine Côté-Bélanger comme représentante au conseil d'administration de l'OMH et ce pour un mandat de trois ans.

## **6.2 Soumissions abrasif 2022**

**112-09-2022**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture des abrasifs 2022 pour une quantité de 600 tonnes ;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont été invités à déposer une offre avant 10 h00, le 2 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé une soumission ;

- Les Excavations Lafontaine inc. 16.93 \$/tonne (incluant redevances)

- Pavage Abénakis 27.82 \$/tonne (incluant redevances)

Il est proposé par M. Luc Lachance  
appuyé par Mme Lorie Gosselin Côté  
et unanimement résolu par les conseillers

D'octroyer le contrat de la fourniture de 600 tonnes d'abrasifs à « Les Excavations Lafontaine inc. » pour le prix de 16.93 \$/tonne (redevances comprises). À ce montant s'ajoutent les taxes applicables, pour un coût total de 11 679.16 \$

## **6.3 Signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention**

**113-09-2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont fait lecture complète de l'Entente ayant comme but d'adhérer à une mutuelle de prévention représentée par le Groupe Accisst inc. ;

CONSIDÉRANT QU'ils s'en déclarent satisfaits.

Il est proposé par Mme Nadia Vallières  
appuyé par M. Denis Tanguay  
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à de taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2023 soit acceptée telle que rédigée.

Que le Groupe ACCISST inc., soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la municipalité de St-Nazaire-de-Dorchester ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du conseil municipal.

## **6.4 Entente salariale 2023-2026**

### **6.4 A) Entente salariale employés de voirie**

**114-09-2022**

Mme Marie-Andrée Lapierre et Mme Lorie Gosselin Côté déclarent leurs intérêts et se retirent des discussions.

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu avec les employés des travaux publics à la fin du mois de juin et que ceux-ci demandaient de revoir certains points de leur entente de travail suite à la forte augmentation de l'Indice des prix à la consommation subite cette année ainsi que l'année dernière;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente de travail se termine le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'une clause de résiliation à l'entente de travail est prévue lors de cause majeure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté M. Stéphane Turgeon, maire, Mme Nadia Vallières, conseillère et Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale, lors de la séance régulière du 4 juillet pour préparer un projet de nouvelle entente de travail pour les employés et ce pour une durée de 4 ans;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la nouvelle entente et que chacun s'en déclare satisfait;

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Vallières et M. Frédéric Fillion, employés de voirie ont également accepté les termes de cette nouvelle entente.

Il est proposé par Mme Francine Garneau  
appuyé par M. Denis Tanguay  
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser M. Stéphane Turgeon, maire et Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale à signer la nouvelle entente avec les employés de voirie. Cette entente s'échelonnait sur les années 2023 à 2026 inclusivement.

### **6.4B) Entente salariale Directrice générale**

Mme Marie-Andrée Lapierre et Mme Lorie Gosselin Côté déclarent leurs intérêts et se retirent des discussions.

**115-09-2022**

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu entre M. Stéphane Turgeon, maire, Mme Nadia Vallières, conseillère et Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale, à la fin du mois de juin et que celle-ci demandait de revoir certains points de son entente de travail.

CONSIDÉRANT QUE la présente entente de travail se termine le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'une clause de résiliation à l'entente de travail est prévue lors de cause majeure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté M. Stéphane Turgeon, maire et Mme Nadia Vallières, conseillère, lors de la séance régulière du 4 juillet pour préparer un projet de nouvelle entente de travail pour la directrice générale et ce pour une durée de 4 ans;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la nouvelle entente et que chacun s'en déclare satisfait;

CONSIDÉRANT QUE Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale, a également accepté les termes de cette nouvelle entente.

Il est proposé par Mme Nadia Vallières  
appuyé par M. Luc Lachance  
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser M. Stéphane Turgeon, maire et Mme Nadia Vallières, maire-suppléante à signer la nouvelle entente avec la directrice générale. Cette entente s'échelonnera sur les années 2023 à 2026 inclusivement.

#### **6.5 Embauche surnuméraire saison 2022-2023**

**116-09-2022**

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté  
appuyé par Mme Marie-Andrée Lapierre  
et unanimement résolu par les conseillers

D'embaucher M. François Beaudoin pour le travail de surnuméraire, à partir de la fin de semaine du 10-11 décembre 2022 jusqu'à la fin de semaine du 25-26 mars 2023 pour le service de déneigement et qu'une entente soit signée entre les parties.

Que monsieur Stéphane Turgeon, maire et madame Joanie Bolduc Pelchat directrice générale, soient autorisés à signer ladite entente au nom de la Municipalité de Saint-Nazaire.

#### **6.6 Programme d'entretien préventif (PEP)**

**117-09-2022**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester désire adhérer au programme entretien préventif pour l'entretien de ses véhicules lourds à partir de l'année 2023;

Il est proposé par Mme Nadia Vallières  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

Que M. Stéphane Turgeon, maire, Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale et M. Sylvain Vallières, responsable des travaux publics soient autorisés par la présente à signer avec le « Centre Mécanique Précision » de Sainte-Claire pour et au nom de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester tous les

documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis par la Société de l'assurance automobile du Québec.

## **7. SUIVIS DOSSIERS**

### **7.1 Bilan soccer 2022**

Mme Nadia Vallières, conseillère et membre du comité des loisirs, fait le dépôt du bilan de l'activité soccer pour l'été 2022. Un profit net de 388.00 \$ a été réalisé.

### **7.2 Suivi des travaux agrandissement du restaurant**

M. Stéphane Turgeon, maire fait un suivi des travaux d'agrandissement, qui sont présentement en cours au niveau du restaurant. La partie du haut (épicerie) devrait être terminée d'ici la fin septembre. Quelques semaines supplémentaires devraient être nécessaires afin de finaliser la partie du sous-sol (loisirs).

### **7.3 Suivi des travaux PRABAM**

M. Stéphane Turgeon, maire fait un suivi des travaux prévus dans le cadre du programme d'aide financière PRABAM. Les balcons avant du centre communautaire seront refaits à la fin septembre. Des travaux de revêtements sur certains bâtiments et la construction d'abris devraient être réalisés d'ici la fin de l'année.

### **7.4 Page publicitaire — La Voix du Sud**

La municipalité a jusqu'au 14 septembre pour transmettre à la Voix du Sud le contenu qu'elle désire publier sur la page publicitaire, qui a été réservée dans le cadre du 60<sup>e</sup> anniversaire du journal. Les membres du conseil sont en faveur que le contenu mette l'accent sur les récentes rénovations qui ont été faites dernièrement sur nos bâtiments municipaux.

### **7.5 Suivi Service incendie**

Une rencontre s'est tenue jeudi le 1 septembre à Saint-Léon pour discuter de la vision du service incendie pour les prochaines années. M. Stéphane Turgeon, M. Luc Lachance et M. Frédéric Fillion y ont assisté. Un suivi de cette rencontre est fait aux membres du conseil. Il a entre autres été question du retour de Mme Annie Audet, directrice incendie, qui était en congé de maladie, de la formation des officiers ainsi que de l'éventuel achat d'un camion usagé de type « unité d'urgence ».

## **7.6 Suivi rencontre avec le MTQ — Vitesse 216**

Suite à la demande qui avait été faite au MTQ concernant la vitesse sur la route 216, des analyses ont été réalisées sur le terrain en juillet. Mercredi le 31 août, M. Stéphane Turgeon, maire et Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale ont assisté à une rencontre TEAMS avec l'équipe du MTQ. Les analyses reflètent que la vitesse sur cette portion de route est acceptable. Les représentants du MTQ ont tout de même proposé certaines solutions afin de faire diminuer davantage la vitesse. Celles-ci seront évaluées en regard de nos prévisions budgétaires 2023.

## **8. CORRESPONDANCES**

### **8.1 Municipalité de Saint-Philémon demande d'appui**

**118-09-2022**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Philémon a entrepris une démarche auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités, afin de dénoncer le resserrement de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de dénoncer la rigidité de cette Loi qui interdit formellement à une organisation municipale de contracter avec un commerce appartenant à un élu, bien qu'il s'agisse du seul commerce offrant le service dans la municipalité ;

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté  
appuyé par M. Luc Lachance  
et unanimement résolu par les conseillers

D'appuyer sans réserve la résolution 2022-07-11 de la municipalité de Saint-Philémon et la lettre à la FQM qui l'accompagne.

### **8.2 Intention d'exercice militaire — Forces armées Canadiennes**

Durant les mois de juillet et d'août des membres du personnel des Forces armées Canadiennes étaient présents sur le territoire de la MRC de Bellechasse afin de cibler des endroits où il leur serait possible d'effectuer des manœuvres militaires durant le mois de janvier 2023. Le 1 septembre, un courriel a été reçu à l'effet que la municipalité de Saint-Nazaire avait été retenue comme territoire intéressant. Mercredi le 7 septembre, M. Stéphane Turgeon, maire et Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale, rencontreront le Major Jean-Philippe Blouin, afin qu'il explique plus en détails ce que cela implique pour la municipalité et le processus complet de leur démarche. Une lettre de demande formelle des Forces armées Canadiennes sera remise pour acceptation par la municipalité, suite à la rencontre. Le suivi ainsi que la décision du conseil se fera lors de la séance d'octobre.

## **9. VARIA**

### **9.1 Stationnement pétanque**

Les membres du conseil sont informés que certains joueurs de pétanque stationnent leur auto sur le gazon situé entre le complexe municipal et le centre communautaire. Un message sera fait à la responsable de l'activité afin qu'elle informe les participants de l'endroit où il est permis de stationner.

### **9.2 Suivi fête du Travail et Mention de remerciements**

**119-09-2022**

CONSIDÉRANT le succès qu'ont connu les activités de la fête du Travail 2022;

Il est proposé par M. Stéphane Turgeon, maire  
et unanimement résolu par les conseillers

De remercier les membres du comité des loisirs pour tout le temps investi dans l'organisation, la préparation et la réalisation des activités, qui ont eu lieu les 3 et 4 septembre.

De remercier, M. Stéphane Fillion et Mme Diane Bélanger de Ferme Andeline pour leur implication offerte bénévolement. La présentation de leur mini-ferme fût un succès.

De remercier tous les bénévoles, qui ont participé de près ou de loin en donnant un coup de main aux membres du comité.

### **9.3 Pancartes électorales**

L'installation de certaines pancartes électorales devra être signalée au Directeur général des élections. En effet, une d'entre elle, a été installée à l'intersection de la route 216 et de la rue Principale nuisant ainsi à la bonne vision des automobilistes. Une autre, installée sur la rue Anselme-Jolin, en face du restaurant Entre 2 Montagnes, semble contrevenir aux lois électorales puisqu'elle est visible par les électeurs à partir du bureau de vote, qui est situé au Centre communautaire. Le conseil mandate Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale, d'aviser le directeur général des élections du Québec de ces problématiques.



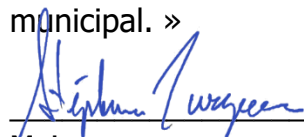
## **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**120-09-2022**

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté  
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit levée à 21h13.

« Je Stéphane Turgeon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

  
Maire

  
Greffière-trésorière